



L'INFO L.C.V.L.H.B N°1054

Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur l'espace partagé LCHB.

5 OCTOBRE 2017

1. INFO F.F.H.B.

✚ MINUTE DE SILENCE OU APPLAUDISSEMENTS (HOMMAGE A PH. MEDARD & A. MOUCHEL

Suite aux disparitions bouleversantes de Philippe MEDARD et Alain MOUCHEL, deux pionniers et serviteurs du handball, la Fédération vous remercie de bien vouloir observer en leur mémoire une minute de silence ou d'applaudissements avant chaque rencontre prévue ce week-end (6 au 8 octobre).

Avec tous nos remerciements

2. INFOS DIVERS

✚ RAPPEL LETTRE « GESTHAND, LES INFOS ESSENTIELLES » N°3

La FDME

Vos identifiants FDME et ihand-arbitrage sont les mêmes que ceux de Gesthand.

Votre logiciel de FDME doit être en version 1.0.10, sinon vous risquez de ne pas trouver les licences de la saison 2017-2018. La mise à jour de la base se fait rapidement mais une fois le téléchargement terminé, il ne faut pas oublier de cliquer sur « import photos » pour la mettre à jour dans votre ordinateur

Rappel : toute modification de rencontre nécessite de recharger les données de la FDME avant le match.

Pour mettre à jour votre logiciel : <http://www.ff-handball.org/vos-outils/logiciel-fdme.html>

Comment m'assurer que la FDME a bien été exportée ?

La FDME doit être en statut « joué » dans Gesthand. Si ce n'est toujours pas le cas, dans un délai d'une heure ouvrez un ticket support. N'oubliez pas de lancer l'assistance en même temps que l'ouverture du ticket support et ... n'attendez pas le lundi pour le faire !

VALIDATION DES LICENCES

• L'adresse mail du licencié

Toutes les adresses emails sont considérées comme « valide » ; mais lorsque vous modifiez l'adresse, vous ne pouvez plus ensuite valider la licence en tant que club. C'est le licencié qui reçoit le lien de validation, il lui suffit de cliquer : c'est simple et rapide

• validation licence impossible ou message "une erreur est survenue, contactez votre administrateur"

Vérifiez sur l'onglet individu que tous les champs soient bien renseignés

- La Nationalité - La Ville de naissance

- Le Pays de naissance - Le Département de naissance

- La rue (attention c'est souvent ce champ qui est vide parce que vous avez renseigné le champ « lieu-dit ». Mettez alors un point ou un tiret dans le champ « rue » - L'adresse email et l'enveloppe cochée vert.

• Certificats médicaux 2016 et certificats médicaux 2017

De nombreux tickets sont postés par les clubs, suite aux mises en attente par les ligues, au motif qu'il manque la date de naissance sur le Certificat Médical 2016. Il n'est pas possible de re-télécharger le document corrigé, car Gesthand le détecte alors comme un nouveau certificat médical et considère qu'il est de 2017 : le questionnaire santé disparaît.

Le service Juridique a confirmé qu'il n'y a pas de risque encouru, sauf bien sûr s'il apparaît ensuite que le licencié blessé est en réalité un homonyme de celui qualifié. L'assurance MMA mettra tout en œuvre dans ces cas.

Les ligues ont reçu semaine dernière cette information : les mises en attentes pour ce motif sont levées.

Pour les certificats médicaux 2017 : la réglementation fédérale concernant le certificat médical de non contre-indication de la pratique du handball, votée à l'Assemblée Générale de la Fédération, précise l'ajout de la date de naissance de l'intéressé : la mise en attente est maintenue.

• Suppression de licences qualifiées ?

Ce n'est pas possible ! Le licencié a finalisé, le club a validé : la ligue a qualifié ! On ne supprime pas une licence existante : inutile de nous le demander.

DECLARATION DES MATCHS AMICAUX : PRECISIONS POUR LES CLUBS NATIONAUX

Attention le fait d'enregistrer un match amical sur Gesthand ne remplace pas l'obligation de déclarer la rencontre auprès de la COC fédérale et de la CCA ! Conformément au règlement (art. 139 des RG), toute organisation amicale doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la COC et CCA à l'aide du document prévu à cet effet au moins 21 jours avant la date prévue : vous pouvez télécharger le document en cliquant sur le lien ci-dessous : [Déclaration match ou tournoi amical](#)

Quant à La procédure Gesthand elle est détaillée et à votre disposition en cliquant sur le lien suivant : [Guide Gesthand matchs amicaux](#)

Bien cordialement, Le Service Informatique,

3. COMMISSION ARBITRAGE

✚ RAPPEL INDEMNITES D'ARBITRAGE GUIDE FINANCIER FFHB

DROITS D'INSCRIPTION (SUITE)

FORMATION	DÉROULEMENT	TARIF
ARBITRAGE		
Juge-arbitre G4	en centre de formation : 2 sessions de 12 h (frais de restauration et hébergement pris en charge par la FFHB)	0 € (2 ^e session : frais de déplacement à charge du stagiaire)
Juge-arbitre G3	en centre de formation : 2 sessions de 12 h (frais de restauration et hébergement pris en charge par la FFHB)	0 € (2 ^e session : frais de déplacement à charge du stagiaire)
Juge-arbitre G2	en centre de formation : 2 sessions (12 h et 16 h) (frais de déplacement, restauration et hébergement pris en charge par la FFHB)	2^e session : 180 €
Juge-arbitre G1	en centre de formation : 2 sessions (12 h et 16 h) (frais de déplacement, restauration et hébergement pris en charge par la FFHB)	500 € (250 € / session)

2. FRAIS D'ARBITRAGE

(ces tarifs ne s'appliquent pas aux juges-arbitres professionnels)

2.1. INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

(réf. article 91.2.3 des règlements généraux)

CHAMPIONNATS N2F, N3M, N3F et – de 18 ans

Les indemnités sont perçues en fonction du niveau arbitré.

CHAMPIONNAT	INDEMNITÉS
N2F	50 €
N3M	46 €
N3F	40 €
Moins de 18 ans M et F	30 €

MATCHES AMICAUX

NIVEAU	INDEMNITÉS
EDF Séniors M / F	600 € *
EDF Juniors et autres M / F	0 € (en formation)
Autres matchs pour G1-G2	80 €
Autres matchs pour G3-G4	50 €
Indemnité km, application grille championnat.	

TOURNOIS AMICAUX

DURÉE	JUGES-ARBITRES	JUGES-ARBITRES JEUNES
forfait 4 jours	200 €	150 €
forfait 3 jours	150 €	100 €
forfait 2 jours	100 €	50 €
autres	à préciser par CCA	
Ces forfaits sont appliqués si hébergement et nourriture de l'organisateur + 0,20 / km.		

OFFICIELS

Juge-délégué technique D1M - LFH - D2M	80 €
Juge-délégué fédéral	60 €
Juge-superviseur national	70 €
Accompagnateur juge-arbitre jeune	30 €

FORFAIT HÔTEL

EDF Séniors M / F	40 € / juge-arbitre si + de 800 km A/R et sur présentation de facture
Coupes LNH / LFH	
CDF M / F si D1M / D1F	

COUPES DE FRANCE FÉMININES ET MASCULINES

NATIONALE FÉMININE		INDEMNITÉS	
1 ^{er} tour	N1-N2-N3	Se reporter aux indemnités de championnat et aux modalités de paiement selon le niveau de l'équipe recevante. N2 et N3 F : art. 2.1 N1, D2F et LFH : art. 2.3 *	
2 ^e tour	N1-N2-N3		
1/64 finales	D2-N1-N2-N3		
1/32 finales	D2-N1-N2-N3		
1/16 finales	D2-N1-N2-N3		
1/8 finales	LFH-D2-N1-N2-N3		
1/4 finales	LFH-D2-N1-N2-N3		
1/2 finales	LFH-D2-N1-N2-N3		
Finale			350 €

NATIONALE MASCULINE		INDEMNITÉS	
1 ^{er} tour	N1-N2-N3	Se reporter aux indemnités de championnat et aux modalités de paiement selon le niveau de l'équipe recevante. N3 M : art. 2.1 N1, N2, D1M et D2M : art. 2.3 *	
2 ^e tour	N1-N2-N3		
1/64 finales	D2-N1-N2-N3		
1/32 finales	D2-N1-N2-N3		
1/16 finales	D1-D2-N1-N2-N3		
1/8 finales	D1-D2-N1-N2-N3		
1/4 finales	D1-D2-N1-N2-N3		
1/2 finales	D1-D2-N1-N2-N3		
Finale			600 €

Si hébergement et nourriture : 0,20 € / km, sinon application de la grille championnat d'indemnités / km.

* Les frais d'arbitrage sont payés directement par le club recevant.

DÉPARTEMENTALE MASCULINE ET FÉMININE	Finales de secteurs et de zones	60 € (+ 0,30 € / km)
	Finale	60 €
RÉGIONALE MASCULINE ET FÉMININE	Finales de secteurs et de zones	60 € (+ 0,30 € / km)
	Finale	60 €

2.2. FRAIS KILOMÉTRIQUES

(réf. article 91.2.3 des règlements généraux)

CHAMPIONNATS NATIONAUX

DISTANCE TOTALE (A/R)	COUPE DE LA LIGUE FÉMININE COUPE DE FRANCE * FÉMININE N2F, N3F, N3M, -18M, -18F
0 à 158 km	44,00 € (forfait)
159 à 500 km	0,28 € / km
501 à 1000 km	0,28 € / km
1001 à 1500 km	0,28 € / km
1501 à 2000 km	0,27 € / km
au-delà de 2 000 km :	
2 000 premiers km	0,27 € / km
puis par km	0,20 € / km

DÉPLACEMENT EN CORSE

Si aucune possibilité de retour sur le continent n'existe après le match, le club corse prend à sa charge le repas du soir, la chambre d'hôtel et le petit déjeuner.

— **Juge-arbitre** : calculer la distance domicile de lu juge-arbitre / lieu de la rencontre, en retenant pour la traversée Marseille / Corse-Ajaccio ou Nice-Ajaccio / Corse une distance aller et retour de 620 km.

Frais kilométriques : aller / retour : moins de 1 500 km : 0,30 € du km,
aller / retour : plus de 1 500 km : 0,20 € du km.

Toutefois, les juges-arbitres des ligues du bassin méditerranéen peuvent ne pas compter de kilomètres pour la traversée et retenir le prix du billet d'avion sur présentation du justificatif.

— **Juge-délégué** : remboursement des frais réels sur présentation du justificatif du billet d'avion et de celui du coût du parking, ainsi que de la distance aller/retour du domicile du juge-délégué à l'aéroport.

MISSIONS FÉDÉRALES

(dans le respect de l'art. 91.2.3 des règlements généraux)

DISTANCE TOTALE (A/R)	INDEMNITÉS
Juge-superviseur	0,30 € les 200 premiers km, 0,20 € / km ensuite
Juge-délégué fédéral	
Accompagnateur juge-arbitre jeune	
Officiel de table de marque	

STAGES, RÉUNIONS, REGROUPEMENTS

MODE DE DÉPLACEMENT	DÉTAIL	INDEMNITÉS
véhicule 1 seule personne	dans la limite d'un trajet A/R de 500 km — jusqu'à 200 km : — au-delà de 200 km :	0,30 € / km 0,20 € / km
véhicule co-voiturage	dans la limite de 500 km (au-delà : accord du responsable de la mission)	0,30 € / km pour le chauffeur uniquement
train	justificatifs obligatoires	tarif SNCF 2 ^e classe en vigueur
avion sous réserve de l'accord du responsable de la mission	justificatifs obligatoires	sur la base maximum du tarif SNCF 2 ^e classe en vigueur

2.3. CAS PARTICULIERS D1M, LFH, D2M, D2F, N1M, N1F ET N2M

(réf. article 91.2.3 des règlements généraux)

Les indemnités de déplacement se calculent en frais réels pour les G1, G2 et G3.

Une indemnité supplémentaire de 100 € sera versée pour les matches en semaine (lundi au vendredi).

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

CHAMPIONNAT, COUPE DE LA LIGUE, COUPE DE FRANCE	D1M	LFH ET D2M	D2F ET N1M	N1F ET N2M
Rencontre en semaine	700 €	450 €	340 €	220 €
Rencontre en week-end (samedi-dimanche)	600 €	350 €	240 €	120 €

FRAIS D'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

HÔTEL	Forfait de 80 € / binôme ou de 40 € / juge-arbitre si + de 600 km A/R et sur présentation de justificatifs
RESTAURANT	Forfait de 20 € / repas (2 repas max. par match et par juge-arbitre) et sur présentation de justificatifs

FRAIS DE DÉPLACEMENT GÉRÉS PAR LA FFHB (G1, G2)

— Train obligatoire au-delà de 300 km aller (entre le domicile du juge-arbitre et le lieu de compétition *).

— Remboursement sur la base du tarif SNCF : pour le G1 : 1^{re} classe avec carte d'abonnement « Fréquence 1^{re} »,
pour le G2 : 2^e classe, avec carte weekend « Escapade ».

— Déplacement en voiture ** remboursé selon les indemnités kilométriques du barème fiscal en vigueur (fournir copie carte grise et attestation de domicile).

— Après validation du président de la CCA et du trésorier général, des autorisations de transport particulières pourront être accordées.

* Le transport des juges-arbitres est pris en charge par le club recevant depuis la gare d'arrivée « grandes lignes » jusqu'au lieu de compétition (TER, RER, etc., exclus)

** Concerne :
- les trajets en voiture en dessous de 300 km aller (1 seul véhicule à partir du point de regroupement des 2 juges-arbitres),
- les trajets domicile / gare SNCF (à l'aller comme au retour).

FRAIS DE DÉPLACEMENT PAYÉS PAR LES CLUBS (G3)

Mêmes dispositions que le G2, sauf cartes de réduction SNCF.

🚩 RAPPEL INDEMNITES D'ARBITRAGE PAR MATCH

Indemnités par match

CATEGORIE // SEXE	Masculin	Féminin
Prénational	45 €	45 €
N3	46€	40€
N2		50€
R2	40 €	30 €
R3	35 €	
-18 National	30 €	30 €
-18 Territorial	30 €	
-17 Territorial		30 €

En ce qui concerne la coupe de France régional, le tarif qui s'applique sera celui de l'équipe qui reçoit. Ainsi si une équipe de pré-nat reçoit une équipe régionale, l'arbitre recevra une indemnité de 45€. Au contraire, si c'est une équipe régionale reçoit une équipe de pré-nat, l'arbitre recevra le tarif de l'équipe régionale.

Indemnités kilométriques

Le tarif est de 0.30€/voiture si vous faites du covoiturage ou 0.15€/voiture si ce n'est pas le cas.
Cas particulier : en cas d'arbitrage en nationale jeune, c'est 0.28€/voiture.

🚩 FEUILLES DE REMBOURSEMENT D'ARBITRES

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de remboursement des arbitres en incombe à **l'équipe recevante** (voir Art. 9 B des règlements de la LCVLHB paru dans le bulletin de début de saison).

En cas de récidive, application du règlement : Sanction : Amende de 10 €.

Ces feuilles sont à envoyer par mail à : **francine.liguecentre@orange.fr**

4. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

🚩 CONVENTIONS ENTRE CLUBS SAISON 2017/2018

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC PITHIVIERS et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Territorial moins de 18 ans Masculin.
L'équipe T-18M s'appellera **PITHIVIERS/MALESHERBES**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs de VAL D'AUBOIS et du SC ST AMAND concernant le Championnat Territorial moins de 17 ans Féminin.
L'équipe de T-17F s'appellera **VAL D'AUBOIS/ST AMANDOIS**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs de AZAY VERETZ et d'ATHEE concernant le Championnat Territorial moins de 17 ans Féminin.
L'équipe de T-17F s'appellera **AZAY VERETZ/ATHEE**.

🚩 AMENDE POUR RETARD DANS L'EXPORT DE LA FEUILLE DE MATCH

WEEK-END DU 23/24 SEPTEMBRE 2017

Conformément à l'Article 9B du Règlement Général des Championnats de la L.C.H.B., une pénalité de :

Sanction : * feuille de match électronique non exportée avant minuit pour les rencontres programmées le samedi et avant 20 heures pour les rencontres programmées le dimanche : Amende de **10 €uros**.

* exportée au delà du 3ème jour ouvrable suivant la rencontre : Amende de **30 €uros**.

Championnat	Match	Affiliation	Club	Total
R3MPA	US VENDOME - A EPERNON 2	41001	US VENDOME	10€
R2FPB	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 - EC ORLEANS/ ESCALE	45029	SMOC ST JEAN DE BRAYE	10€
T-18M Phase de Délayage PA	HBC PITHIVIERS - S ST DOULCHARD	45013	HBC PITHIVIERS	10€
T-17F Phase de Délayage PA	BEAUCE D'ORGERES/TOURY - DREUX AC	28078	HBC BEAUCE D'ORGERES	10€

🚩 AMENDE POUR RUBRIQUE MANQUANTE OU ERRONEE SUR FEUILLE DE MATCH

RESPONSABLE DE SALLE – SECRETAIRE – CHRONOMETREUR

WEEK-END DU 23/24 SEPTEMBRE 2017

Conformément à l'article 8D du Règlement Général des Championnats de la L.C.V.L.H.B., une pénalité de :

Amende par rubrique manquante ou erronée : **10,00 €**

Championnat	Responsable de salle	Secrétaire/Chronométrateur	Affiliation	Club	Total
Prénational Féminin		X	28001	DREUX AC	10€

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR DE LA COUPE DE FRANCE REGIONALE MASCULINE ET FEMININE



Week-end du 30 SEPTEMBRE/1^{ER} OCTOBRE 2017.

Résultats de la Coupe de France Masculine

- ▶ CLUB OMNISPORTS CHATELUS MALVALEIX – US ST FLORENT : 22 - 32
- ▶ ASPTT CHATEAUROUX – AS LA SOUTERRAINE HB : 17 - 26
- ▶ US CHARITOISE – US ORLEANS : 13 - 48
- ▶ ASAV HANDBALL SENIOR MASC. A – E VIERZON : 17 - 44
- ▶ AS CLAMECYCOISE – BOURGES HB 18 : 29 - 28
- ▶ JS BOULLERET – SUD NIVERNAIS DECIZE HB : 32 - 25
- ▶ O MEHUN – AMHANDA le 30/09/17 : 28 - 35
- ▶ HBC CHATELLERAULT – AC ISSOUDUN : 35 - 33
- ▶ AST CHATEAUNEUF – BEAUGENCY HB : 20 – 00 Ft
- ▶ MSD CHARTRES – CSC LE MANS : 29 - 25
- ▶ CHAMBRAY THB – LE MANS SARTHE HB 72 : 29 - 39
- ▶ AZAY VERETZ – RC DOUE LA FONTAINE : 23 - 21
- ▶ ESVI VEIGNE – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72 : 30 - 48
- ▶ ST AVERTIN S – AS AVRILLE HB : 26 - 36
- ▶ CHAUVIGNY – EB ARDENTES : 31 - 24
- ▶ OUZOUER SUR LOIRE – FL ST AIGNAN : 20 – 00 Ft
- ▶ US JOUE LES TOURS – ESCALE ORLEANS : 31 - 37
- ▶ US VENDOME – HBC AUTHION : 28 - 34
- ▶ US LA FERTE – A EPERNON : 26 - 30
- ▶ HBC TOURY – HBC CHATEAU-RENNARD : 28 - 31
- ▶ US SELLOISE – ST CYR TAHB : 20 - 42

Résultats de la Coupe de France Féminine

- ▶ VAL D'AUBOIS – BOURGES HB 18 : 38 - 22
- ▶ HC BLAISOIS – SMOC ST JEAN DE BRAYE : 22 - 25
- ▶ ECO ST HILAIRE – US JOUE LES TOURS : 14 - 42
- ▶ AC ROMORANTIN – CSM SULLY : 22 - 12
- ▶ ST AVERTIN S – ESCALE ORLEANS : 12 - 32
- ▶ AZAY VERETZ – SAUMUR HB : 17 - 23
- ▶ HBC MAMERS – MSD CHARTRES : 21 - 24
- ▶ US SELLOISE – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72 : 11 - 27
- ▶ VAL SOLOGNE – US ST FLORENT : 23 - 24

5. INFOS F.F.H.B.

COUPE DE FRANCE – APPLICATIF POUR CREER DES AFFICHES

L'appli vous permettant de créer des affiches personnalisées pour vos rencontres de Coupe de France est en ligne et accessible via le lien suivant : <http://www.ff-handball.org/competitions/coupe-de-france/masculine/creer-votre-affiche.html>

Pour accéder à cet espace, il vous faut renseigner les identifiants suivants

Login: coupedefrance

Mot de passe: Cpe2France

Pour toute question relative à la personnalisation de vos affiches, nous vous invitons à contacter le service communication de la FFHandball à l'adresse suivante : communication@ffhandball.net

Cordialement

La FFHandball - Service Communication

RESULTATS DU SECOND TOUR DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE MASCULINE

WE du 30/9 – 1^{er} Oct 17

BLERE VCHB – HBC GIEN LOIRET : 26 - 43

RESULTATS DU SECOND TOUR DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE FEMININE

WE du 30/9 – 1^{er} Oct 17

USM MALAKOFF – DREUX AC : 29 - 28

E VIERZON – BLANZAT S MONTLUCON : 16 - 24

TIRAGE DU TROISIEME TOUR DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE MASCULINE

WE du 14/15 Oct. 17

HBC GIEN LOIRET – ASB REZE HANDBALL

6. DIVERS

Ci-dessous une fiche concernant les demandes de prêt de matériel

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Document à retourner au minimum 1 mois avant la date de votre événement

Date de la demande :

Nom du club :

Numéro d'affiliation :

Informations sur le responsable de l'emprunt :

Nom :

Prénom :

Qualité au sein du club :

Téléphone :

Mail :

A propos de l'événement :

Nom :

Lieu :

Date et horaires :

Type de matériel		Nombre
Tente	(maximum 4)	
Oriflamme	(maximum 4)	
Bâche à trous	(maximum 4)	
Kits mini-hand	(maximum 8)	
Kit Sandball	(maximum 8)	

CADRE RÉSERVÉ À LA LIGUE

Demande accepté

:

Oui

Non

Date de retrait à la Ligue (93 rue André DESSAUX, 45400 Fleury les Aubrais) :

Date de retour à la Ligue (93 rue André DESSAUX, 45400 Fleury les Aubrais) :

Demande à retourner à l'adresse suivante :

secretariat.etr@centre-handball.com au minimum 1 mois avant la date de votre événement.

